FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES
ENSEIGNEMENT.BE

Dispositifs pour les établissements scolaires en matière de prévention et de prise en charge du harcèlement en milieu scolaire

Appel à projets 2016-2017

TABLE DES MATIÈRES

I. Appels à projets et dispositifs disponibles pour l'année scolaire 2016-2017

Pour l'enseignement secondaire :

1. Appel à Projets pour la mobilisation des élèves dans la lutte contre le harcèlement 3
2. Appel à projets pour la formation des élèves à la médiation par les pairs 6
3. Outil pédagogique et animation « *Ce qui vous regarde...no hate* » 13

Pour l'enseignement primaire :

4. Projet « Enfants CAPables » 13
5. Représentation théâtrale « Corentin » pour les élèves de 5e et 6e année primaire . . 14

II. Ressources pour la prévention et la prise en charge du harcèlement et du cyber harcèlement

Triptyque d'information destiné aux élèves et aux parents d'élèves 15
Liste non exhaustive de ressources en lien avec la prévention et la prise en charge du harcèlement 16

III. Services ressources 19

IV. Annexes

Annexe 1 : Formulaire d'inscription *Appel à Projets pour la mobilisation des élèves dans la lutte contre le harcèlement*
Annexe 2 : Formulaire d'inscription *Appel à projets pour la formation des élèves à la médiation par les pairs*
Annexe 3 : Formulaire d'intérêt pour *la représentation théâtrale « Corentin » pour les élèves de 5e et 6e année primaire*
Annexe 4 : la Brochure « *PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES : BALISES POUR L'ACTION* » du Réseau Prévention Harcèlement

I. APPELS À PROJETS ET DISPOSITIFS DISPONIBLES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

1. APPEL À PROJETS POUR LA MOBILISATION DES ÉLÈVES DANS LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Cet appel à projets a pour objectif de laisser la parole aux jeunes de l'enseignement secondaire, en leur permettant de s'exprimer collectivement, par la création d'une campagne propre, sur la prévention du harcèlement à l'école.

C'est en effet par leur mobilisation et leurs actions que les jeunes peuvent faire reculer ce phénomène souvent peu visible mais destructeur.

Une subvention sera octroyée pour les projets sélectionnés et les supports de communication créés pourront ensuite être diffusés au sein de plateformes existantes avec l'objectif de susciter une dynamique auprès des élèves d'autres établissements scolaires.

Un soutien financier allant jusqu'à 500 € pourra être octroyé pour les projets de campagne sélectionnés, dans la limite du budget disponible.

Le Comité des élèves francophones (CEF) offrira aux élèves un accompagnement méthodologique à l'élaboration de la campagne. Un kit, baptisé « Clé sur porte », pourra être mis à la disposition des élèves porteurs du projet.

Ci-dessous sont précisés les conditions de participation, les critères de sélection et les modalités pratiques pour poser sa candidature.

Par ailleurs, le CEF met également à la disposition des élèves de l'enseignement secondaire un prospectus visant à les informer de la problématique du harcèlement. Il présente les services d'aide auxquels les jeunes peuvent faire appel.

Ce triptyque peut être téléchargé sur la plate-forme « harcèlement » (www.enseignement.be/harcelement) ou sur le site du CEF (www.lecef.org).

LES CRITÈRES DE SÉLECTION :

La campagne proposée devra nécessairement :

- ✔ avoir pour objectif de sensibiliser les élèves à la thématique du harcèlement à l'école, soit dans sa prévention, soit dans sa prise en charge ;
- ✔ être cohérente avec les objectifs du projet de l'établissement de l'école ;
- ✔ s'adresser à tous les élèves de l'école, sans exception ;
- ✔ comporter une production finale (une affiche, une vidéo, un montage photos, une pièce de théâtre, une exposition, l'organisation d'une conférence, ...) ;
- ✔ être construite par une équipe composée au minimum d'élèves issus de trois classes différentes ;
- ✔ impliquer et requérir la participation active d'au moins 10 élèves ;
- ✔ avoir un sens par rapport au contexte spécifique ou local : lien avec le public des élèves, le quartier, la dynamique de l'école,... ;
- ✔ envisager des prolongements après la réalisation de l'activité proprement dite ;
- ✔ solliciter un budget adéquat.

ÉTAPES DE LA PROCÉDURE :

1	2	3	4	5	6
Les élèves réfléchissent à un projet de prévention, avec l'aide du CEF	Les élèves proposent leur idée de projet à un adulte-référent de l'école	Envoi du formulaire de candidature avant le 21 novembre 2016	Décision du Jury 25 novembre 2016	Développement du projet Accompagnement du CEF	Présentation du projet mai 2016

1. Les élèves se rassemblent et réfléchissent ensemble à un projet de campagne qu'ils pourraient mener au sein de l'école.

   Un adulte-référent (un enseignant, un éducateur, le médiateur, un agent du CPMS, un partenaire extérieur, ...) peut, à ce stade, également initier la démarche en favorisant auprès des élèves la réflexion par des méthodes participatives. Il est essentiel d'intégrer tous les élèves à cette étape d'échanges sur la thématique, pour susciter la mobilisation, indispensable à ce projet.

   Les élèves, à ce stade, peuvent contacter le Comité des Elèves Francophones (CEF) pour obtenir le kit **« Clé-sur-Porte »** qui leur offre un accompagnement méthodologique au développement d'un projet de lutte contre le harcèlement. L'adulte-référent peut également contacter le CEF pour obtenir des conseils sur cette démarche.

Dès que le projet de campagne à mener au sein de l'école prend forme, les élèves le proposent à un adulte-référent de l'école et à la Direction qui leur donnent leur accord pour mener la campagne au sein de l'établissement scolaire.

2. L'adulte-référent complète le formulaire de candidature pour le **21 novembre 2016** au plus tard.

3. Le jury vérifiera en priorité l'adéquation du projet avec les critères de sélection définis ci-dessus. Si le nombre total d'établissements scolaires répondant aux critères de sélection est atteint, l'ordre chronologique d'envoi des candidatures sera d'application.

   Le Jury communiquera les résultats au plus tard le **25 novembre 2016.**

Si le projet est sélectionné :

4. Les élèves développent et mènent leur campagne, avec l'aide de l'adulte-référent et l'appui du CEF, si nécessaire.

5. A la fin du projet, les élèves pourront envoyer leur production (s'il s'agit d'une affiche, d'un montage vidéo), ou le récit de leur campagne accompagné de la fiche d'évaluation[3].

   Toutes les pièces justificatives des dépenses seront également transmises lors de cette étape.

6. Les projets de campagne seront présentés lors d'une journée consacrée à la lutte contre le harcèlement. Les productions vidéo seront mises en valeur sur les sites officiels de la Fédération-Wallonie Bruxelles.

   Après vérification des factures et réception du formulaire d'évaluation, les montants dépensés seront remboursés à l'école à hauteur de 500 € maximum.

Remarque : Afin de permettre la valorisation des travaux, les équipes pédagogiques veilleront à ce que le droit à l'image (photos, vidéos, etc.) de toutes les personnes participant aux réalisations des élèves soit strictement respecté. À cet effet, elles feront remplir par les personnes concernées le formulaire d'autorisation de droit à l'image et/ou de droits d'auteur.

(3) Une fiche d'évaluation sera transmise à l'adulte-référent après la sélection.

2. APPEL À PROJETS POUR LA FORMATION DES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE À LA MÉDIATION PAR LES PAIRS

La médiation par les pairs apporte des solutions face aux micro-violences et à l'éventuel climat d'insécurité au sein des écoles. Il s'agit d'un processus aidant les élèves à modifier leur façon de gérer adéquatement, et sans violence, des situations de conflit et de harcèlement.

Un soutien financier allant jusqu'à 2500 € pourra être octroyé aux établissements scolaires qui envisagent de développer cette formation auprès des élèves visés, dans la limite du budget disponible.

Ci-dessous sont précisés les opérateurs de formation auxquels les établissements peuvent faire appel, le descriptif des formations proposées, les conditions de participation, les critères de sélection et les modalités pratiques de candidature.

LES CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- ✔ La formation est destinée aux élèves de l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé.
- ✔ Le dossier de candidature doit être complet et transmis par courriel dans les délais impartis.
- ✔ L'établissement candidat doit avoir désigné au moins deux personnes référentes du projet pour l'enseignement secondaire.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION :

- ✔ L'ensemble des diverses démarches effectuées au cours des deux dernières années ou en cours de réalisation en vue d'améliorer le climat scolaire au sein de l'établissement.
- ✔ Le type de partenariat développé avec la communauté éducative (centre PMS, association de parents, AMO, CLPS,...).
- ✔ Le lien entre le présent dispositif et le projet d'établissement.
- ✔ L'inscription dans un projet d'école.
- ✔ L'état des lieux des besoins au sein de l'établissement en matière de prévention et de prise en charge des violences scolaires.
- ✔ La perspective de prolongement après la réalisation de l'activité proprement dite.
- ✔ L'adéquation du budget sollicité.

Les critères ci-dessus seront examinés par un jury, présidé par la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, afin de déterminer quels établissements scolaires seront sélectionnés pour l'année scolaire 2016-2017. Les établissements sélectionnés répondront également à des critères de répartition géographique, de niveau d'enseignement, de réseaux et de taille.
Si le nombre total d'établissements scolaires répondant aux critères de sélection pour cette année scolaire est atteint, l'ordre chronologique d'envois des candidatures sera d'application.

ÉTAPES DE LA PROCÉDURE :

1° Envoi de votre candidature pour le 21 novembre 2016 au plus tard, auprès de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire, à l'adresse suivante : harcelement@cfwb.be

2° Le jury vérifiera l'adéquation de la candidature avec les critères tels que définis dans le présent appel.

3° Le jury communiquera les résultats de la sélection au plus tard le **25 novembre 2016.**

Pour les écoles sélectionnées :

4° Dès réception de la réponse d'octroi de la subvention, l'école contacte l'opérateur, préalablement choisi, afin d'établir d'un commun accord le planning des interventions. Celles-ci devront être programmées entre décembre 2016 et juin 2017.

5° Avant le **30 août 2017**, l'établissement scolaire transmet les justificatifs des dépenses (la facture de l'opérateur) et la fiche d'évaluation de la formation.

Le montant de la subvention (**2500 € maximum** par établissement scolaire) sera versé après réception des pièces justificatives. **Les frais de fonctionnement scolaires inhérents à la formation (matériel, locaux, repas, ...) seront à charge de l'établissement.**

Les fiches d'informations sur les opérateurs de formation des élèves à la médiation par les pairs se trouvent à la page suivante.

Libre à chaque établissement scolaire de collaborer avec un autre partenaire dans le cadre de cet appel à projets. Toutefois la formation proposée par le partenaire devra répondre aux **critères fixés par le Jury** et une **description complète de la formation devra être annexée.**

FICHES D'INFORMATION DES OPÉRATEURS PROPOSÉS POUR LA FORMATION DES ÉLÈVES À LA MÉDIATION PAR LES PAIRS

UNIVERSITE DE PAIX ASBL : MÉDIATION PAR LES PAIRS

Descriptif organisme : Centre de formation en prévention et en gestion des conflits.
Organisation de Jeunesse.

Objectif général :
> Apprendre aux élèves les bases de la médiation pour gérer positivement les conflits

Intitulés des deux dispositifs proposés :
1° *Réguler les tensions et conflits entre élèves*
et 2° *Cellule d'écoute : quand les jeunes s'écoutent, ça leur parle !*

Dispositif 1 : Réguler les tensions et conflits entre élèves

Objectifs spécifiques :
> Réguler les tensions en situation conflictuelle
> Distinguer les faits des jugements
> Prendre conscience de l'impact des jugements, étiquettes, stéréotypes
> Prendre conscience de mon attitude personnelle, mon fonctionnement habituel en conflit
> Développer mes capacités d'empathie et d'entraide au sein du groupe
> Identifier le problème, ce que je souhaite et l'exprimer clairement et avec respect
> Chercher et choisir des solutions gagnant-gagnant
> Prendre ma place dans le groupe en respectant celle des autres

Contenu de la formation :
En fonction des besoins et demandes du groupe-classe concerné, les participants aux animations seront invités à (au choix) :
> Découvrir des activités de cohésion qui développent le sentiment d'appartenance au groupe ;
> Expérimenter des activités pour mieux se connaitre, apprivoiser les différences et mieux identifier leurs réactions automatiques en situation conflictuelle afin de pouvoir choisir l'attitude la plus adaptée à la situation ;
> Vivre des exercices qui permettent de prendre conscience des jugements et étiquettes posées et de leurs effets sur les autres ;
> Utiliser des outils de communication claire, respectueuse et authentique ;
> Expérimenter la gestion de conflits en se basant sur les ressources du groupe.

Méthodologie :

Les élèves utiliseront des outils concrets en gestion des conflits. Les apports théoriques seront principalement communiqués durant les évaluations des activités. La théorie et les fiches pratiques seront également reprises dans les écrits remis lors de chaque module. La méthodologie sera active et interactive :
> Activités concrètes : jeux, activités orales ou écrites, techniques créatives ;
> Mises en situation : exercices d'entraînement, jeux de rôle, théâtre forum, observation structurée ;
> Partage et échange d'expériences personnelles.

Durée et dispositif de la formation :

> Une conférence de sensibilisation de l'équipe pédagogique et éducative de 1h-1h30.
> 8 ateliers de 2 périodes dans 2 classes. Participation de 2 adultes encadrants aux ateliers. Il peut s'agir, par exemple, de l'enseignant titulaire de la classe et d'un éducateur.
> Après chaque séance, un coaching de 30 minutes pour l'ensemble des adultes.
> 3 journées de formation spécifique pour les enseignants/éducateurs engagés dans cette formation.
> 3 heures d'accompagnement de projet avec la direction et les membres du personnel impliqués dans le projet.

N.B. : Afin de démultiplier et de pérenniser les effets de ce dispositif dans l'école, nous conseillons fortement aux écoles intéressées de prévoir 2 journées pédagogiques dans le prolongement ou la suite de cette formation pour l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative.

Zone géographique : Wallonie et Bruxelles.

Public : adolescents, 1ère et 2ème année secondaire.

Nombre maximum de participants par groupe :
Nous travaillons par ateliers avec une classe entière, ainsi que 2 adultes par classe qui participent activement à la formation et au suivi du projet dans l'école.

Droit d'inscription :
4050 € pour l'ensemble du dispositif (conférence, accompagnement de projet, formation des élèves, formation spécifique des adultes, coaching, matériel et préparation). Forfait pour les frais de déplacement de 300€/école.

Personne de contact :
Responsable pédagogique pour l'enseignement secondaire :
Christelle Lacour : 081 55 41 41 - c.lacour@universitedepaix.be

Dispositif 2 : Cellule d'écoute : quand les jeunes s'écoutent, ça leur parle !

Lorsqu'un ado se sent rejeté parmi les autres jeunes ou qu'il vit du stress, de la colère, de la tristesse à l'école ou à la maison, il hésite parfois à se confier aux adultes qui l'entourent. Une cellule de jeunes écoutants répond à ce besoin chez l'élève en tension de déposer ses ressentis, d'être accueilli dans sa manière de vivre ses émotions et d'être en relation avec les autres.

Dans l'écoute, le jeune offre le miroir empathique de ce que l'autre vit. Il ne s'improvise pas en sauveur, donneur de leçons, conseiller, et ne répercute pas la parole de l'écouté auprès des adultes. Une fois ses difficultés exprimées, l'écouté cherchera de manière autonome des solutions aux problèmes concrets que ces émotions suscitent éventuellement, ou éprouvera un soulagement pour continuer son chemin plus sereinement ...

L'Université de Paix propose de former des adultes et des écoutants de la 3ème à la 6ème année secondaire, qui écoutent les plus jeunes, de 1ère et 2ème secondaire, à l'âge où la question du rejet social et de l'appartenance au groupe se posent le plus ... Par leur vécu et leur expérience, les écoutants de 15 à 18 ans forment ainsi une cellule d'entraidants, à même de comprendre ce que leurs cadets ressentent et vivent au début de leur scolarité secondaire. Plus qu'une cellule d'écoute, ce dispositif permet aux jeunes de se rencontrer dans l'école, de se dire et d'être entendus, compris par leurs pairs.

Contenu de la formation
Concrètement, l'Université de Paix propose de former à l'écoute un mélange de jeunes et d'adultes volontaires, et offre aux adultes les fiches pédagogiques leur permettant de former d'autres écoutants au fil des années.

La formation se donne en 4 modules d'une journée, de préférence répartis sur une année scolaire :
> **Jour 1** : Comment mener une séance d'écoute ? Quel est le mandat de l'écoutant ?
> **Jour 2** : Déploiement de l'écoute empathique.
> **Jour 3** : Approfondissement des compétences en écoute par le dépassement de ses propres difficultés à écouter.
> **Jour 4** : Training intensif avec supervision sur base des cas rapportés par les écoutants actifs.

Dans l'école, les séances d'écoute peuvent se réaliser en solo si les jeunes le sentent, ou par duos d'écoutants, qu'il s'agisse de paires d'élèves ou de duos élève/adulte.

Objectifs spécifiques :

Au niveau des objectifs pédagogiques, les écoutants en herbe seront amenés à :
> Cerner les contours du mandat de l'écoutant ;
> Expérimenter les postures et les gestes d'une écoute efficace ;
> Apprendre quelques techniques de décodage du langage non verbal ;
> S'exercer à la reformulation : être à l'écoute de ce qui se dit ;
> Pratiquer l'écoute active/empathique : être à l'écoute de ce qui se dit et de ce qui se vit.

Méthodologie :
La pédagogie est (inter)active : les apprenants utilisent leurs propres tensions émotionnelles pour expérimenter les techniques de détection, d'accueil et d'écoute. Ils choisissent à tout moment les situations qu'ils souhaitent raconter et les émotions qu'ils s'autorisent à déposer en groupe.

Les élèves utiliseront des outils concrets en écoute. Les apports théoriques seront principalement communiqués durant les évaluations des activités. La théorie et les fiches pratiques seront également reprises dans les écrits remis lors de chaque module.

La méthodologie sera active et interactive :
> Activités concrètes : jeux, activités orales ou écrites, techniques créatives ;
> Mises en situation : exercices d'entraînement, jeux de rôle, théâtre forum, observation structurée ;
> Partage et échange d'expériences personnelles.

Durée et dispositif de la formation :
> Une conférence de sensibilisation et d'information de l'équipe pédagogique et éducative de 30' à 60'.
> 4 jours de formation à l'écoute pour la cellule d'écoute constituée (au moins 4 adultes et 8 jeunes, tous VOLONTAIRES, maximum 20 écoutants)
> Sur le temps de midi, un coaching de 30 minutes pour l'ensemble des adultes.
> 6 heures d'accompagnement de projet avec la direction et les membres du personnel impliqués dans le projet.

Afin de démultiplier et de pérenniser les effets de ce dispositif dans l'école, nous conseillons fortement aux écoles intéressées de prévoir 2 journées pédagogiques dans le prolongement ou la suite de cette formation pour l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative.

Zone géographique : Wallonie et Bruxelles.

Public : adolescents, de la 3e année à la 6e année secondaire.

Nombre maximum de participants par groupe :
Nous travaillons avec une cellule d'écoute constituée d'au moins 4 adultes et 8 jeunes, tous VOLONTAIRES, maximum 20 écoutants. Les adultes sont accompagnateurs de la cellule et veillent à son fonctionnement et à la formation des écoutants suivants.

Droit d'inscription :
4500 € pour l'ensemble du dispositif (conférence, accompagnement de projet, formation des écoutants, coaching, matériel et préparation).
Forfait pour les frais de déplacement de 300€/école.

Personne de contact :
Christelle Lacour : 081 55 41 41 - c.lacour@universitedepaix.be

MEDIATIONS ASBL : MÉDIATION PAR LES PAIRS

Descriptif organisme :
L'asbl MEDIATIONS a pour objet de favoriser la communication par la médiation et la gestion de conflits et de promouvoir l'expression sous toutes ses formes de l'individu, dans le but d'un épanouissement corporel et psychique dans tous les domaines de la vie sociale, culturelle, économique, politique. Elle vise à participer aux processus de paix et d'harmonie universels et intervient principalement dans les domaines suivants : la formation de type relationnelle, la formation psycho pédagogique, la supervision. L'asbl MEDIATIONS est agréée par la commission fédérale de médiation depuis 2008.

Intitulé de la formation : « La médiation par les pairs ».

Objectifs : acquisition de comportements nouveaux et constructifs face aux conflits, à l'agressivité, à la violence, à la démotivation,...

Contenu de la formation :
Exercice d'écoute et de reformulation - Prise de conscience du conflit, de l'agressivité, de la violence - Entendre, accepter et comprendre deux points de vue différents - Connaissance de soi et des autres - L'estime de soi, instaurer la confiance - Lecture du langage corporel - Education à la paix - Participer et coopérer avec ses pairs - Sensibilisation aux droits et aux devoirs de la personne - Mes émotions, celles des autres et ouverture à l'empathie - Le développement de l'intelligence émotionnelle.

Méthodologie :
La méthodologie se veut active, inductive et participative. Active car ils font recours à des autodiagnostics et les participants sont encouragés à s'impliquer au travers des exercices pratiques.
Inductive car ils partent des réalités professionnelles, du vécu et des expériences de chacun.
Participative car ils préconisent l'association des apprenants à travers des débats et échanges sur leurs réalités de travail et/ou scolaires, les situations auxquelles ils sont confrontés et sur les solutions à envisager. Travaux en sous-groupes, en binômes et en individuel.

Durée de la formation :
Il faut prévoir 5 séances de 2 heures consécutives pour que chacun soit initié à «l'esprit médiation » dont l'objectif principal est d'avoir les outils de base nécessaires pour résoudre ses conflits autrement que par l'agression, la fuite, la soumission, l'inhibition… A la demande générale, des heures peuvent être ajoutées.

Zone géographique : Bruxelles et le Brabant Wallon.

Public : les élèves des classes sélectionnées.

Nombre maximum de participants par groupe : 16 personnes.

Modalité(s) d'inscription : toute prestation de service fait l'objet d'une convention écrite. Nous vous invitons à nous transmettre la liste des participants au plus tard 3 semaines avant le début de la formation.

Droit d'inscription : prestation : tarif 100 €TTC/heure**,** Frais de déplacement : 0,34€ /km
Frais d'impression : 0,05€/copie si la production des documents pédagogiques est assurée par MEDIATIONS asbl.

Personne de contact :
Ginette DEBUYCK Tél-Fax: 02 426 16 43
Directrice de l'asbl MEDIATIONS GSM : 0486 26 56 42

LE SOUFFLE ASBL : MÉDIATION PAR LES PAIRS

Descriptif organisme :
Créé en 1987, «Le Souffle, asbl» se définit dès 1993, comme une Association Socio-Educative Européenne d'Action, de Formation et de Médiation. Centrée sur les Pratiques Préventives et Restauratives/PPR visant le mieux-vivre et travailler ensemble, son équipe participe à la création de nombreuses méthodes et formations pour jeunes et adultes : Médiation Par les Pairs/MPP, formation à la gestion de la violence et des conflits, formation à la médiation, sensibilisation à la règle/sanction/réparation, etc. Sa recherche-action « Devenir Son Propre Médiateur », évaluée par l'ULB, gagne le prix «Ecole et violence : prévention précoce» décerné par la «Fondation de France et l'Association Pierre Strauss». Expérimenté auprès de milliers de jeunes et d'adultes, ce programme est publié aux Editions Chronique Sociale, avec une 2e édition en 2015 enrichie d'une boîte à outils. L'Association travaille à la carte et selon les besoins de toute institution publique ou privée. Types d'activités développées : Concertation Restaurative en Groupe/CRG, Médiation collective, Plan de réparation, Formation d'adultes, Accompagnement/supervision d'équipes, Conférences, Table-ronde, Articles, livres,…

Intitulé de la formation : « Formation à la Médiation Par les Pairs ».

Objectifs :
> Encourager la socialisation de l'enfant et lui apprendre à gérer ses relations ;
> Développer des techniques de communication et de gestion de conflits ;
> Acquérir des compétences visant : écoute, dialogue, confiance en soi, prise de conscience, auto-observation, reconnaissance mutuelle, prise de responsabilité, coopération, créativité… ;
> Accompagner l'école dans l'instauration de la culture de médiation au sein de l'institution;
> Réfléchir et créer un dispositif qui permette la pérennisation du projet.

Contenu de la formation :
> Acquisition du vocabulaire indispensable à la verbalisation des faits, émotions et des besoins ;
> Ecoute active et recherche collective d'alternatives et de solutions au conflit ;
> Jeux de rôle ;
> Suivi et supervision des situations vécues par les jeunes médiateurs;
> Réunion et concertation avec les adultes impliqués et encadrant le projet ;
> Elaboration d'un plan d'action pour intégrer le projet dans l'institution.

Méthodologie : ateliers interactifs, mises en situation, cercles de paroles, brainstorming, etc...

Durée de la formation : 10 jours
Soit 1 séance de présentation du projet à l'équipe éducative, 7 séances x 2 périodes de formation des élèves (dont 2 séances de supervision des situations gérés par les jeunes), 2 séances de supervision formative des adultes impliqués dans le projet (et de sa coordination : direction/profs//éducateurs/etc) et 1 séance de clôture et d'évaluation.
Pour la pérennisation du dispositif de Médiation par les Pairs dans l'institution, formation des jeunes renouvelable ; possibilité d'organiser 2 journées pédagogiques pour l'équipe éducative, une conférence pour parents, etc....

Zone géographique : Bruxelles, Brabant wallon, Hainaut, Namur et Liège (après analyse de la demande).

Public : de 12 à 15 ans (Possibilité d'étendre aux 15-20 ans)

Nombre maximum de participants par groupe : groupe de 10 à 15 personnes. Au-delà de 15, nécessité de 2 formateurs. Possibilité de groupes-classes avec adultes impliqués.

Modalité(s) d'inscription : à définir entre les intéressés et l'association.

Droit d'inscription : 600€/jour. 800€/2 formateurs/jour. Hors déplacements.
(Comprend la séance d'information, la formation des jeunes, la sensibilisation et encadrement des adultes impliqués, la supervision des situations, la coordination et suivi du projet, l'élaboration d'un plan d'action pour intégrer le nouveau dispositif de médiation dans l'institution, l'administration et préparation des formations).

Personne de contact :
Coordination : Olivia da Costa Maya GSM : 0497/307 991
Courriel : olivia.maya@lesouffle.be
Organisation et administration : Joëlle et Yves Timmermans GSM : 0476/ 675 396
Courriel : lesouffle@skynet.be www.lesouffle.be

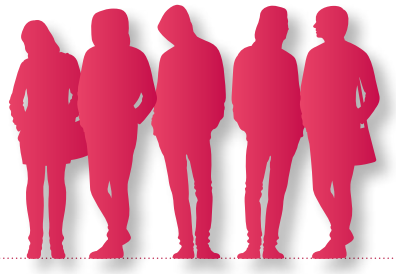

3. L'OUTIL « CE QUI VOUS REGARDE… NO HATE » POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Parce que le cinéma peut s'avérer un formidable outil d'éducation citoyenne, l'ASBL Loupiote propose, à travers l'outil « Ce qui vous regarde… NO HATE », plusieurs productions audiovisuelles destinées à soutenir les professionnels de l'éducation dans leur travail de sensibilisation du jeune public à la problématique de la haine en ligne et du cyber-harcèlement.

Si vous désirez sensibiliser vos élèves à une meilleure citoyenneté sur la toile et à un usage responsable d'Internet et des réseaux sociaux, vous pouvez commander gratuitement, dès à présent, l'outil pédagogique « Ce qui vous regarde… NO HATE » créé dans le cadre de la campagne européenne « mouvement contre le discours de haine en ligne ».

Afin d'apporter davantage son soutien aux écoles désireuses d'entamer un travail de prévention sur cette thématique, l'ASBL Loupiote propose également, à la demande, partout en Fédération Wallonie-Bruxelles, un module d'animation itinérant de 100 minutes basé sur l'outil et destiné aux 12-18 ans.

Infos et conditions concernant le module d'animation « Ce qui vous regarde… NO HATE » : outilpedagogique@loupiote.be – 02/644 41 41

4. PROJET « ENFANTS CAPables » DE L'ASBL GARANCE POUR LES ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le programme « Enfants CAPables », proposé par l'ASBL Garance**,** vise la prévention des violences envers les enfants et se base sur une approche pédagogique triple, incluant des ateliers pour les parents, les équipes éducatives et les enfants.

Concrètement, le programme propose gratuitement durant l'année scolaire, au sein de votre école, des ateliers spécifiques pour enfants, enseignant-e-s, personnel scolaire et parents. Le programme a pour objectif d'informer et de sensibiliser, mais surtout d'accroître la confiance en soi et les ressources personnelles et collectives, chez les enfants comme chez les adultes.

L'atelier pour les enfants a pour but de leur permettre :

- d'identifier les situations dangereuses, telles que l'intimidation entre enfants ;
- d'apprendre des stratégies pour faire face à ces situations : poser ses limites, se mettre en sécurité, chercher de l'aide, communiquer avec un/e adulte de confiance…
- d'être solidaires vis-à-vis des autres enfants potentiellement victimes d'agression.

Pour plus d'informations et si vous voulez bénéficier de ce programme dans votre école, contactez l'ASBL Garance 02/216.61.16 – info@garance.be.

5. LA REPRÉSENTATION THÉÂTRALE « CORENTIN » POUR LES ÉLÈVES DE 5E ET 6E ANNÉE PRIMAIRE

« *EXCEPTION.Théâtre!* » est un théâtre qui propose des créations originales et pédagogiques, entièrement dédiées à un public spécifique d'enfants et de jeunes. La représentation « Corentin » est un spectacle qui raconte l'histoire d'un jeune adolescent qui n'arrive plus à donner un sens à sa vie suite aux moqueries continuelles dont il est victime. La représentation peut être jouée au sein de votre établissement scolaire, pour un maximum de 200 élèves des classes de 5e et 6e année. Un guide pédagogique accompagne la pièce de théâtre. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter la page web suivante : http://www.exception-theatre.be/corentin.

Si vous souhaitez que vos élèves bénéficient d'une représentation gratuite dans le courant de l'année scolaire, **dans la limite des places disponibles**, et dans les lieux qui seront annoncés (Bruxelles, Liège, Namur, Charleroi, Arlon) complétez le formulaire d'intérêt en annexe et renvoyez-le pour le **21 novembre 2016** à l'adresse harcelement@cfwb.be. Vous serez recontacté-e et la date et le lieu vous seront communiqués.

« *EXCEPTION.Théâtre!* » propose également des représentations sur la thématique du harcèlement et des assuétudes pour l'enseignement secondaire.

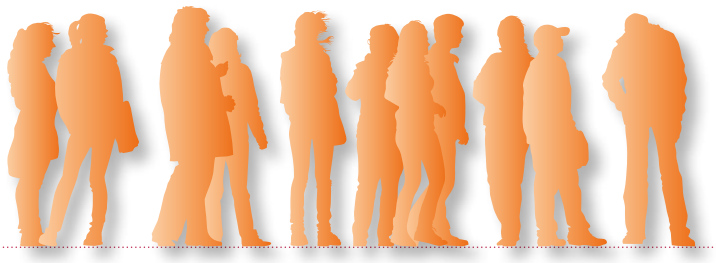

II. RESSOURCES POUR LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT ET DU CYBER HARCÈLEMENT

TRIPTYQUE D'INFORMATION DESTINÉ AUX ÉLÈVES ET AUX PARENTS D'ÉLÈVES

Un triptyque à destination des parents d'élèves, réalisé grâce à la collaboration des Associations de Parents, vise à sensibiliser les parents à ce phénomène et à les orienter dans le cas où leur enfant est victime de harcèlement.

Avec la collaboration du Comité des élèves francophones (CEF) un triptyque destiné aux élèves de l'enseignement secondaire peut-être distribué au sein des classes.

Ces deux triptyques peuvent être obtenus auprès du numéro vert « Assistance Ecoles » de la Direction générale de l'Enseignement obligatoire (0800/20 410 – du lundi au vendredi de 8H30 à 17H) ou téléchargés via la plate-forme harcèlement (www.enseignement.be/harcelement).

LISTE NON EXHAUSTIVE DE RESSOURCES EN LIEN AVEC LA PRÉVENTION ET LA PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT

Il existe de nombreuses ressources, si vous souhaitez être informé-e des ressources existantes et des outils qui pourraient répondre de manière adéquate à vos besoins, le **numéro vert Assistance Ecoles 0800/20.410** pourra vous orienter.
Vous avez des ressources à proposer ? Contactez le numéro vert Assistance Ecoles pour les communiquer afin de les faire partager à d'autres professionnels de l'éducation...

> **La plateforme «Harcèlement à l'école»**
Cette plateforme recense des ressources et des informations utiles pour les équipes éducatives, les parents et les élèves et vise à sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative au phénomène du harcèlement entre élèves.

www.enseignement.be/harcelement

> **La plate-forme amélioration du climat scolaire : prévention du harcèlement du CLPS du Brabant wallon**
Depuis 2012, le CLPS-Bw réfléchit sur les questions d'amélioration du climat scolaire et de prévention du harcèlement. Le CLPS-Bw propose une Plate-forme Internet avec une boîte à outils pour mieux connaître la problématique et avoir accès aux documents, outils et autres ressources pour construire des projets. Elle est nourrie par l'expérience des écoles qui se lancent en projet sur cette thématique.
Vous y trouverez également la brochure « Quelques pistes pour améliorer le climat scolaire et prévenir le harcèlement à l'école » éditée par le CLPS du Brabant wallon.

https://www.clps-bw.be/sante-et-bien-etre-a-l-ecole/plate-forme-amelioration-du-climat-scolaire-et-prevention-du-harcelement

> **L'Université de Paix Asbl**
Parmi ses missions, l'Université de Paix produit des ressources et outils pédagogiques, tels que le livre Graines de médiateurs II ou encore le jeu coopératif Belfedar, afin de partager le plus largement possible les méthodes de gestion de conflits.
Sur son site, elle propose également un ensemble de fiches d'activités reproductibles, des outils pour apprendre à prévenir et à gérer positivement les conflits et ce, dans une démarche ludique. (voir dans Ressources)

http://www.universitedepaix.org/

> **Université de Mons -**
Prévention de la violence et du harcèlement dans les cours de récréation

Depuis 2009, les chercheurs du département en sciences de la famille de l'Université de Mons travaillent sur une recherche-action pour organiser la prévention de la violence dans les cours de récréation identifiées comme un haut lieu de confrontation entre les élèves où se manifeste une violence visible et invisible.
Ce projet se développe en trois temps :
Axe 1: Régulation des cours de récréation
Axe 2: Médiation entres les élèves
Axe 3: Intervision entre les professionnels

http://www.sciencesdelafamille.be/prévention-de-la-violence-et-du-harcèlement-scolaire/

> **Capsules «Prévention des violences et du harcèlement scolaire»**

Le département Sciences de la famille de l'Université de Mons présente 20 capsules vidéo qui répondent concrètement à des questions envoyées aux chercheurs de la recherche «Prévention des violences et du harcèlement scolaire» par des directeurs d'écoles, des enseignants, des éducateurs...

http://www.sciencesdelafamille.be/prévention-de-la-violence-et-du-harcèlement-scolaire/faq-vidéos/

> **PROF n° 17 - Bonus : Harcèlement à l'école**

En complément au dossier que le magazine de juin-juillet-aout 2013 consacré au harcèlement entre élèves à l'école, vous trouverez via le lien ci-dessous un ensemble non exhaustif de ressources qui peuvent aider les professionnels de l'enseignement à prévenir les différentes formes de harcèlement entre élèves à l'école.

http://www.enseignement.be/index.php?page=26789

> **Plate-forme « non au harcèlement »**

«Non au harcèlement» est une plateforme de ressources et de sensibilisation du Ministère de l'Éducation nationale français. Le site regroupe des fiches et livrets pédagogiques, des guides pratiques, des vidéos, des activités menées en classe, etc. pour aider les enseignants à parler du harcèlement et plus spécifiquement du cyberharcèlement.
Vous y trouverez également des publications comme « Comprendre pour agir : «Les injures» », « Apparence physique et cyberviolence », ou le « Guide de prévention de cyberviolence entre élèves ».

http://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/ressources

> **Le label « RespectZone @ l'école »**
Sur Internet, les insultes et le harcèlement entre internautes se libèrent et se banalisent. Le Label Respect Zone est un outil pour contrer positivement la cyberviolence. Respect Zone est une initiative citoyenne qui propose une charte et un label éthique simple d'usage et d'affichage, sans frais, auto certifiant, accessible à tous ceux qui souscrivent au principe de respect sur Internet ainsi qu'à la charte Respect Zone (disponible sur le site Internet) : un label positif pour afficher le respect. Respect Zone entend ainsi offrir un outil pédagogique moderne de lutte contre le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie, le sexisme, l'homophobie, l'apologie du terrorisme, stigmatisation des handicaps et le harcèlement. Une «boîte à outil» pédagogique est à votre disposition sur simple demande auprès de respectzonebelgium@gmail.com

www.respectzone.org - respectzonebelgium@gmail.com

> **Pour le cyber harcèlement,** la circulaire n° 5714 présente des outils pour aborder la question du cyberharcèlement à l'école

http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=5945

> **Le dossier « Réseaux sociaux » de Enseignement.be**
Le dossier « Réseaux sociaux », réalisé par la Cellule Projets TICE de la Direction Enseignement.be, est accessible via la plate-forme : www.enseignement.be/tice. L'axe « Eduquer aux réseaux sociaux » du dossier propose aux enseignants un répertoire de bonnes pratiques mais aussi des activités à mener en classe liées aux gestes techniques, aux aspects légaux (droit à l'image, droit d'auteur...) et citoyens, à la gestion de la problématique du cyberharcèlement, à la question de leur identité numérique,... Il pointe également les acteurs de terrain susceptibles d'apporter un soutien aux communautés éducatives en cas de problèmes rencontrés en lien avec l'usage des réseaux sociaux.

http://www.enseignement.be/tice

III. SERVICES RESSOURCES

Plusieurs institutions peuvent vous aider à prévenir le harcèlement à l'école et à intervenir pour mettre un terme aux situations de violences entre élèves, en amont et en aval.

> **Le Centre psycho-médico-social (CPMS)**
Les CPMS sont les référents de première ligne en ce qui concerne les problématiques de violence à l'école. Le Centre accompagne et soutient, sur demande, tout élève victime d'actes de violence ou de menaces.
Le CPMS peut aussi aider et participer à la réflexion sur cette thématique. Il peut également accompagner l'école dans le choix de partenaires extérieurs appropriés.

Pour plus d'informations : www.enseignement.be (cliquer sur Annuaires)

> **Le Service de la Médiation scolaire**
Le Service de la Médiation scolaire a développé des outils pour la prévention et la lutte contre les violences dans les établissements scolaires, le décrochage et l'absentéisme scolaires, les assuétudes et les toxicomanies ainsi que les actes de maltraitance. Il accompagne les élèves en situation de décrochage ou de démotivation, en difficulté relationnelle ou en situation susceptible de perturber leur scolarité. Il renforce les liens et les contacts entre l'école et les familles, les organismes et institutions spécialisés...

Pour plus d'informations : http://www.enseignement.be/index.php?page=4264

> **Les Centres locaux de Promotion de la Santé (CLPS)**
Répartis dans chaque arrondissement, les CLPS peuvent apporter une aide méthodologique aux organismes ou personnes qui développent des actions de terrain dans le domaine de la promotion de la santé, y compris la médecine préventive, et mettre à leur disposition les ressources disponibles en matière de promotion de la santé et de prévention, notamment en documentation, formation, outils d'information et expertise.

Pour plus d'informations : http://www.sante.cfwb.be/index.php?id=clps00

> **Les Services d'Aide à la Jeunesse**
Les SAJ ont pour mission d'apporter une aide spécialisée aux jeunes en difficulté, aux personnes qui éprouvent des difficultés à remplir leur rôle de parents ainsi qu'aux enfants en danger, c'est à dire dont la santé ou la sécurité sont en danger ou dont les conditions d'éducation sont compromises.

Pour plus d'informations : http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=359

> **Le Numéro vert « Assistance école »**

Pour les membres du personnel de l'enseignement, le Numéro vert informe les victimes de violence et apporte un soutien et un accompagnement aux établissements scolaires lors d'événements d'exception : classes difficiles, racket, conflits, agression, harcèlement...

Téléphone : 0800 20 410
Pour plus d'informations : http://www.enseignement.be/assistanceecoles

> **Le Numéro vert « École et Parents »**

Il existe également un Numéro vert à destination des parents témoins d'actes de harcèlement et en quête d'informations. Ce Numéro vert vient en complément du service « Assistance école »

Téléphone : 0800 95 580
Pour plus d'informations : http://www.enseignement.be/ecoleetparents

> **Le Service Écoute-Enfants**

Écoute-Enfants est un service qui, via le numéro 103, répond aux enfants et adolescents qui éprouvent des difficultés et se posent des questions. Les missions du « 103 » sont généralistes, tous les thèmes peuvent être abordés par les jeunes.
Le Service Écoute-Enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles est accessible de partout en Belgique et garantit l'anonymat le plus complet.

Pour plus d'informations : http://www.103ecoute.be/

> **Les Amo-associations d'aide aux jeunes en milieu ouvert (AMO)**

Les Amo-associations d'aide aux jeunes en milieu ouvert, reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour leur travail en «Milieu Ouvert», s'occupent de jeunes mineurs d'âge (-18 ans) dans leur milieu de vie.
Qui peut faire appel à une AMO ? Tout jeune de moins de 18 ans qui a besoin d'aide, de conseils ou d'écoute ou qui éprouve difficultés ; toute personne, parent ou familier qui rencontre des difficultés dans l'éducation ou la relation avec un enfant ; ou encore tout enfant ou jeune qui est en situation de danger ou de difficultés. Certaines AMO, en collaboration avec les partenaires scolaires, développent des actions de prévention, notamment des animations sur des thématiques précises.

Pour plus d'informations : http://www.aidealajeunesse.cfwb.be/index.php?id=329